



Ce document contient un résumé des recommandations préliminaires du personnel de la Commission de révision de la Charte 2024 (la Commission). Après examen de l'ensemble de la Charte de la Ville de New York, des discussions avec les Commissaires, des commentaires du public, des témoignages d'experts, recherches et investigations, dans ce rapport, le personnel recommande certaines idées et propositions à l'attention des Commissaires et à l'examen du public.

Ces recommandations ont pour but d'informer les commissaires dans leur travail. Elles ne constituent pas les recommandations finales de la Commission et n'engagent en rien les commissaires.

Contexte

La Charte de la Ville de New York fait office de constitution locale et définit la structure, les pouvoirs et les responsabilités du gouvernement de la Ville de New York. La Charte établit les institutions et les processus du système politique de la Ville et définit de manière générale l'autorité et les responsabilités des agences municipales et des fonctionnaires élus, notamment le maire, le Conseil Municipal, le Contrôleur, les Présidents des Arrondissements et le Défenseur du Peuple.

Le 21 mai 2024, le Maire Eric Adams a créé la Commission de Révision de la Charte de 2024 et a nommé Carlo Scissura comme président, ainsi que 12 autres leaders de la communauté pour siéger à la Commission. Le Maire a chargé la Commission de revoir l'ensemble de la Charte afin de s'assurer qu'elle fonctionne efficacement et qu'elle répond aux attentes de tous les New-Yorkais. Le Maire a également demandé à la Commission d'examiner, en particulier, si la Charte peut être amendée pour promouvoir la sécurité publique et la responsabilité fiscale.

Sensibilisation et Participation du Public

Dès sa création, la Commission a mené une campagne de sensibilisation très active pour solliciter les idées des diverses communautés et parties prenantes qui composent la ville de New York. À ce jour, ces efforts ont consisté à :

- Diffusion en direct de toutes les audiences et réunions de la Commission ;
- La publication des avis d'audience, des communiqués de presse, des transcriptions, des résolutions, des vidéos archivées et d'autres documents sur le site web de la Commission : www.nyc.gov/charter ;
- L'organisation d'audiences publiques dans des lieux accessibles dans chaque arrondissement, aussi bien en journée qu'en soirée, afin d'offrir au public de multiples occasions de s'adresser à la Commission en personne ;
- L'autorisation de témoignages publics virtuels durant toutes les audiences publiques afin de permettre aux New-Yorkais de faire entendre leur voix de la manière qui convient le mieux à leur emploi du temps ;
- Les services de traduction à toutes les audiences et réunions publiques ;
- Interviews télévisées, articles d'opinion dans les journaux locaux et tables rondes ethniques et communautaires avec le président pour sensibiliser le public aux audiences publiques ;
- Travailler avec les fonctionnaires élus et les organisations communautaires pour faire connaître les audiences de la Commission ; et
- Acceptation des témoignages écrits jusqu'au 12 juillet à charterinfo@citycharter.nyc.gov.

Audiences d'Arrondissement à Venir

Après la publication de ce rapport, la Commission poursuivra ses efforts pour solliciter l'avis du public. Un calendrier des audiences publiques à venir est

disponible à nyc.gov/charter. Les audiences publiques actuellement prévues comprennent:

Lundi 24 juin 2024, de 17h00 à 20h00 Curtis High School 105 Hamilton Avenue Staten Island, NY 10301	Mercredi 26 juin 2024, de 17h00 à 20h00 Département de Conception et de Construction de New York 30-30 Thomson Ave Queens, NY 11101
Jeudi 27 juin 2024, de 17h00 à 20h00 Medgar Evers College 1650 Bedford Avenue Brooklyn, NY 11225	Lundi 8 juillet 2024, de 17h00 à 20h00 Centre Schomburg de Recherche sur la Culture Noire 515 Malcolm X Boulevard (at 135 th Street) New York, NY 10037
Mardi 9 juillet 2024, de 17h00 à 20h00 Staten Island University Hospital North 475 Seaview Avenue Staten Island, NY 10305	Jeudi 11 juillet 2024, de 17h00 à 20h00 Fordham University 441 East Fordham Road Bronx, NY 10458

RESPONSABILITÉ FISCALE

La Charte exige que le Maire propose chaque année un budget équilibré et que le Conseil municipal l'adopte.¹ Le budget, qui regroupe les priorités budgétaires communes du Conseil et du Maire, a deux objectifs principaux. Premièrement, il fournit une structure complète et prévisible des dépenses et des recettes de la ville au cours de l'année fiscale. Deuxièmement, elle favorise une gestion budgétaire saine.

Bien que l'examen et l'approbation du budget de la Ville soient sans doute l'action législative la plus importante entreprise par le Conseil chaque année, sa

¹ Le calendrier de la Charte prévoit que le budget sera adopté avant le début de l'année fiscale suivante, c'est-à-dire le 1^{er} juillet. Charte de New York §§ 225, 226.

portée législative s'étend bien au-delà de la procédure budgétaire annuelle. Le Conseil a le pouvoir, par un vote à la majorité, d'adopter des propositions de législation sur de nombreuses questions, et il exerce fréquemment ce pouvoir en ce qui concerne la législation qui affecte les opérations municipales, y compris les services et les prestations de la ville.

La législation du Conseil Municipal a souvent un impact sur le budget de la Ville. Compte tenu de cette réalité, la Charte exige qu'aucune loi locale ne puisse être votée par le Conseil ou un comité du Conseil si elle n'est pas accompagnée d'une Déclaration d'Impact Fiscal.² Ces déclarations, qui sont préparées par la Division des Finances du Conseil municipal conformément à la Règle du Conseil, détaillent l'estimation par le Conseil Municipal de l'impact fiscal d'une loi sur les recettes et les dépenses de la Ville.³

Le Conseil ne publie généralement des Déclarations d'Impact Fiscal que lorsque la législation proposée est sur le point d'être adoptée.⁴ Cela signifie qu'une grande partie du débat public autour d'une loi - y compris l'audience publique du

² *Id.* at § 33.

³ Règle 6.50 du Conseil de New York (prévoyant l'examen de la division des finances du Conseil).

⁴ Il est courant que la Déclaration d'Impact Fiscal soit formulée dans la semaine précédant l'adoption d'une proposition législative, et pas avant. Cela s'explique en grande partie par le fait que le texte final de la législation est généralement finalisé une semaine avant la Réunion Statutaire du Conseil au cours de laquelle ce dernier a l'intention d'adopter la législation - en raison notamment de l'obligation de présenter la version finale d'un projet de loi au moins 7 jours (dimanche non compris) avant le vote du Conseil plénier. Ainsi, les coûts pertinents ne sont généralement présentés que pendant la semaine civile au cours de laquelle la Réunion Statutaire du Conseil municipal est programmée afin que le Conseil puisse voter sur la législation proposée. Charte de New York § 36.

Conseil sur la proposition de loi - a lieu en l'absence de la Déclaration d'Impact Fiscal.⁵ De plus, ces déclarations peuvent sous-estimer le coût réel.

Ainsi, bien que le budget annuel soit destiné à financer les opérations de la Ville tout au long de l'année fiscale, les lois adoptées en dehors du processus budgétaire ont néanmoins un impact sur l'utilisation des recettes fiscales et les dépenses gouvernementales. Lorsqu'une législation ayant un impact fiscal est adoptée, il incombe aux agences et au Cabinet de Gestion et du Budget de déterminer comment financer les nouvelles obligations qui n'ont pas été prises en compte au début de l'année fiscale.

Planification du Capital

La planification des investissements permet à la ville de New York de mettre en œuvre de manière stratégique des investissements dans des infrastructures essentielles.

Le contrôleur Brad Lander a présenté un témoignage recommandant plusieurs initiatives concernant la gestion des finances de la Ville de New York.⁶ L'une des propositions concerne la modernisation de l'approche de la ville en matière

⁵ Par exemple, la première audience de la Commission du Conseil pour le projet de loi qui est devenu la Loi Locale n° 196 de 2017 s'est tenue le 31 janvier 2017, mais la note fiscale pour le projet de loi n'a pas été publiée avant le 20 septembre 2017, le même jour que la deuxième et dernière audience publique de la Commission sur la législation, et une semaine avant son adoption le 27 septembre 2021.

⁶ Bureau du Contrôleur de la Ville de New York Brad Lander, " Le Contrôleur Lander Propose des Révisions de la Charte pour Mieux Gérer les Finances de la Ville de New York ", *Contrôleur de la Ville de New York Brad Lander*, 7 juin 2024, <https://comptroller.nyc.gov/newsroom/comptroller-lander-proposes-charter-revisions-to-better-manage-new-york-citys-finances/>.

d'évaluation des infrastructures, de planification des investissements et de budgétisation.⁷ Le Contrôleur recommande de mentionner explicitement le lien entre l'évaluation des infrastructures et la Stratégie d'Investissement Décennale et d'identifier certaines considérations qui devraient être prises en compte dans la Stratégie d'Investissement Décennale.⁸

La gestion du capital est une priorité pour le maire Adams depuis le début de son administration. En novembre 2023, le Maire et le Contrôleur ont publié le premier outil complet de suivi des projets d'investissement de la Ville, qui permet aux utilisateurs de voir le statut et le budget de tous les projets d'investissement des principales agences.⁹ Le Maire a publié le plus grand plan d'Investissement Décennal jamais réalisé, un plan qui donne la priorité aux transports, au logement, à la protection de l'environnement et aux écoles.¹⁰

Efficacité Budgétaire

Le Cabinet de Gestion et de Budget du Maire a également suggéré que certaines corrections techniques de la Charte pourraient promouvoir l'efficacité et assurer que le processus mandaté par la Charte reflète les réalités modernes.

⁷ *Id.*

⁸ *Id.*

⁹ Cabinet du Maire, " Maire Adams, Contrôleur Lander Apportent la Transparence et la Responsabilité dans le Processus d'Investissement avec le Premier Outil Complet de Suivi des Projets d'Investissement de la Ville ", *Le Site Web Officiel de la Ville de New York*, 1er novembre 2023, <https://www.nyc.gov/office-of-the-mayor/news/837-23/mayor-adams-comptroller-lander-bring-transparency-accountability-capital-process-with>.

¹⁰ Samar Khurshid, " Promettant des Projets Plus Rapides et Moins Chers, l'Administration Adams Poursuit des Réformes de Capital de Construction ", *Gotham Gazette*, 14 février 2024, <https://www.gothamgazette.com/city/11807-nyc-capital-construction-reforms-mayor-adams>.

Recommandation du Personnel

Le personnel recommande à la Commission d'examiner plus avant et de solliciter un retour d'information sur les mesures à prendre :

- (1) Améliorer l'évaluation de l'impact financier de la législation sur le budget, notamment en exigeant une évaluation des impacts fiscaux plus tôt dans le processus législatif et en impliquant d'autres parties dans le processus d'évaluation ;
- (2) Harmoniser la procédure budgétaire prescrite par la Charte avec le pouvoir du Conseil d'adopter des lois ayant un impact budgétaire en dehors de la procédure annuelle d'affectation des crédits ;
- (3) Mettre à jour les dispositions relatives à l'inventaire du plan d'équipement et aux estimations de maintenance, notamment en ajoutant une déclaration explicite d'objectif liant l'évaluation des infrastructures à la STRATÉGIE d'Investissement Décennale, en modifiant l'inventaire pour refléter des détails pertinents supplémentaires et en incluant des critères supplémentaires pour l'identification des besoins d'équipement à inclure dans la stratégie d'investissement décennale ; et
- (4) Moderniser les délais et les exigences techniques connexes afin de promouvoir l'efficacité du processus budgétaire.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'une des obligations les plus fondamentales du gouvernement est de protéger la sécurité publique. L'histoire de la ville de New York souligne que la fortune de la ville dans son ensemble est inextricablement liée à sa capacité à protéger le public et à maintenir sa confiance dans les forces de l'ordre. Aujourd'hui, après des décennies de progrès, New York est l'une des grandes villes les plus sûres

d'Amérique. Néanmoins, les New-Yorkais continuent de considérer la criminalité et la sécurité publique comme des sujets de préoccupation majeurs.¹¹

Le Conseil Municipal, en tant qu'organe législatif de la ville, joue également un rôle important en matière de sécurité publique. Le rôle du Conseil dans le processus budgétaire contribue à déterminer les ressources disponibles pour les agences de sécurité publique de la ville.¹² Le Conseil adopte aussi fréquemment des lois qui touchent les agences responsables de la sécurité publique, ou qui peuvent indirectement promouvoir ou involontairement nuire à la sécurité publique.¹³

La Commission a entendu de nombreux témoignages exprimant des inquiétudes quant à l'adoption par le Conseil de lois relatives à la sécurité publique, alors que les possibilités de participation du public ou de consultation d'experts, d'agences concernées et de parties prenantes essentielles sont limitées.

¹¹ Voir, par ex., Rebecca C. Lewis, "Sondage de Siena: les New-Yorkais s'inquiètent toujours de la criminalité" *Ville & État de New York*, 12 juillet 2023, <https://www.cityandstateny.com/politics/2023/07/siena-poll-new-yorkers-are-still-worried-about-crime/388402/> (notant que les New-Yorkais expriment constamment des préoccupations concernant la criminalité et la sécurité publique dans les sondages publics).

¹² Voir, par ex., Charte de New York §§ 247, 253 (exigeant que le Conseil municipal tienne des audiences et fasse des recommandations relatives au budget).

¹³ Voir, par ex., Loi locale N ° 23 de 2024 (exigeant que la NYPD partage les images des caméras portées sur le corps avec le DOI dans les 10 jours suivant la demande du DOI); Loi locale N ° 20 de 2024 (exigeant un rapport de la NYPD lorsqu'une personne refuse de consentir à une fouille); Loi locale N ° 25 de 2024 (exigeant que la NYPD divulgue les dons de 1 million de dollars ou plus); Loi locale N ° 26 de 2024 (exigeant que la NYPD signale ses justifications pour un arrêt de véhicule).

Recommandation du Personnel

Le personnel recommande à la Commission d'examiner plus avant et de solliciter un retour d'information sur les mesures à prendre :

- (1) Améliorer le processus de délibération pour la législation relative à la sécurité publique tout en préservant la capacité de la ville à prendre des mesures rapides si nécessaire ;
- (2) Renforcer les possibilités de participation du public, des agences et des parties prenantes essentielles à la législation relative à la sécurité publique ; et
- (3) Réviser la Charte pour promouvoir la sécurité publique.

RECOMMANDATIONS DE RÉFORME DU GOUVERNEMENT

Le personnel recommande à la Commission de solliciter et d'examiner d'autres commentaires concernant :

1. L'étude de mesures visant à améliorer les services fournis aux MWBE et à promouvoir leur utilisation, y compris en envisageant la création d'une nouvelle agence dédiée à cet objectif.
2. Accorder aux employés du Cabinet des Médias et du Divertissement du Maire le pouvoir de délivrer des permis de tournage en révisant l'article 1072 de la Charte pour donner au Département des Technologies de l'Information et des Télécommunications (qui héberge le Cabinet des Médias et du Divertissement du Maire) les mêmes pouvoirs et autorités pour les permis de tournage de films et de télévision que ceux qui sont actuellement dévolus au Département des Services aux Petites Entreprises en vertu de l'article 1301 ;
3. Abrogation de l'article 1122 et remplacement de l'Ad. Dispositions du code exigeant des cautionnements pour les élus ;

4. Révision des articles 643 et 1301 de la Charte afin de transférer au DOB la procédure d'autorisation pour la construction et la modification de toutes les structures situées sur le front de mer, y compris les structures maritimes ;
5. Explorer les mises à jour du Chapitre 31 de la Charte afin de clarifier et d'étendre les responsabilités de la DSNY pour faciliter la propreté des rues, des trottoirs et des propriétés appartenant à la ville ;
6. Fusionner la Commission d'examen des Archives et les Archives, Référence et Recherche en un seul organe ; et
7. Recueillir les commentaires des habitants sur la qualité de vie locale et la prestation de services afin d'éclairer les opérations municipales et le budget.